

## Les sections européennes

Se donner le plus qui fait la différence

### Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Etre en section européenne c'est :

- bénéficier dans le cadre des voies L (littéraire), ES (économique et sociale), S (scientifique) d'un enseignement de 2,5 heures en langue étrangère dans une discipline de la filière et se donner ainsi les moyens d'approfondir la maîtrise de la langue choisie
- avoir l'opportunité d'effectuer un séjour de 3 semaines en pays étranger
- la possibilité d'obtenir la mention « européenne » au baccalauréat.

|                  | Disciplines principalement enseignées en allemand en section européenne « allemand » | Disciplines principalement enseignées en anglais en section européenne « anglais » | Disciplines principalement enseignées en espagnol en section européenne « espagnol LV2 » |
|------------------|--|--|--|
| Seconde          | Histoire géo   | Histoire géo   | Sciences Eco   |
| 1 <sup>ère</sup> | <b>L</b> (lettres)   | Histoire géo   | Histoire géo   |
|                  | <b>ES</b> (Eco)  | Histoire géo   | Histoire géo   |
|                  | <b>S</b> (Sciences)  | Histoire géo   | Physique   |
| Ter              | <b>L</b> (Lettres)   | Histoire géo   | Histoire géo   |
|                  | <b>ES</b> (Eco)  | Histoire géo   | Histoire géo   |
|                  | <b>S</b> (Sciences)  | Histoire géo   | Physique   |

### Anglais, Allemand et Espagnol

Le lycée européen accueille en classe de seconde

130 élèves soit l'équivalent de 5 sections européennes.

- 3 en anglais avec une capacité d'accueil de 72 élèves
- 2 en allemand avec une capacité d'accueil de 46 élèves
- 1 en espagnol avec une capacité d'accueil de 30 élèves

### NB : Il n'est pas possible de cumuler une section européenne anglais ou allemand LV1 avec la section européenne espagnol LV2

Par son expérience et ses compétences présentes depuis plusieurs années, le lycée européen Charles De Gaulle est reconnu pour ses enseignements en sections européennes. Les nouvelles dispositions mises en place à la rentrée 2010

ne changent en rien ses enseignements. Seules les modalités d'affectation sont modifiées.

### Admission en anglais, allemand et espagnol

Il n'y a plus à la rentrée 2010 d'affectation prononcée sur les sections européennes. C'est l'établissement d'accueil qui offrira aux élèves inscrits dans ce dernier la possibilité de suivre une section européenne.

**Afin de suivre une section européenne au lycée CDG il faut donc demander cet établissement en vœu 1.**

- Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> peuvent être admis qu'ils soient ou non issus de section européenne de collège.
- L'accueil en internat est possible.

**→ NB La section européenne est compatible avec toutes les options obligatoires de Seconde, et toutes les voies en Première et en Terminale.**

### Quel profil pour l'élève candidat ?

#### • Motivé

L'élève candidat doit montrer un intérêt manifeste pour la langue vivante

#### • Bon niveau

Un bon niveau en langue, mais aussi dans les disciplines enseignées en langue étrangère appelées (Disciplines Non Linguistiques – DNL)

#### • Autonome et travailleur

Une aptitude certaine à se prendre en charge, à s'organiser, à travailler rapidement. En effet, cette section induit un travail supplémentaire.

### Organisation

Comme indiqué ci-dessus,

**En anglais** la Discipline Non Linguistique (DNL) est

- L'histoire géographie en 2<sup>nde</sup>, et dans les filières L et ES,
- La physique en S

**En allemand** la DNL est l'histoire géographie en seconde, ainsi que dans les filières L, ES, S.

**En espagnol LV2** la DNL sont les sciences économiques en seconde et ensuite dans la filière ES. Il est envisagé d'ouvrir cette section en filière scientifique à la rentrée 2011

Environ la moitié du programme de la DNL est enseignée en langue étrangère. De plus l'horaire de la DNL en langue vivante est, dans la mesure du possible, renforcé d'une heure.

L'élève effectuera un séjour de trois semaines à l'étranger et s'engagera à accueillir trois semaines son correspondant étranger. Il peut aussi être amené à participer à des rencontres internationales et à des classes du Patrimoine soit en France soit à l'étranger.

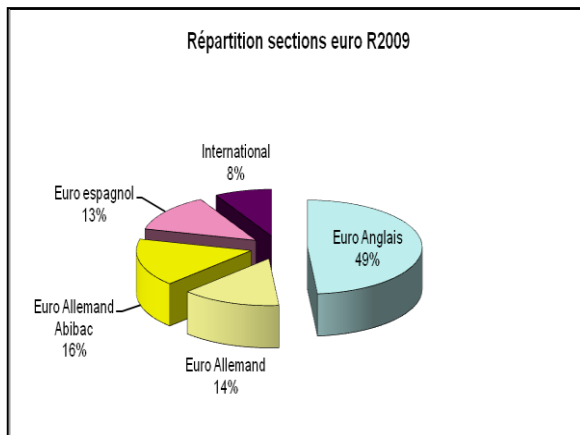
L'objectif est d'acquérir une maîtrise de la langue étrangère de manière générale mais aussi dans le domaine considéré, ce qui est fort utile dans le supérieur et dans de nombreuses professions.

### Comment obtenir la mention européenne du baccalauréat ? (sous réserve de textes à paraître)

Pour obtenir la mention européenne, au baccalauréat deux conditions doivent être remplies :

- Un minimum de 12/20 à l'épreuve de langue vivante 1
- le succès à l'épreuve spécifique (épreuve orale de 20 minutes en anglais, en allemand ou en espagnol sur un sujet du programme de la DNL) avec un minimum de 10/20.

Parallèlement les élèves passent l'épreuve normale d'histoire-géographie, de sciences physiques de sciences économiques en français



### La poursuite d'études : un plus certain

La mention européenne au baccalauréat sera un élément très apprécié de nombre d'établissements du supérieur (dispense de dossier accordée par l'UFR de Langues de l'Université de Dijon), en classes préparatoires, en droit, notamment droit international. A l'étranger, les inscriptions dans les Universités sont favorisées par cette mention, tant en Grande Bretagne qu'en Allemagne ou en Espagne.

Vous pouvez aussi au Lycée Charles De Gaulle postuler pour une section internationale britannique ou une section internationale allemande dite section Abibac.

Les élèves demandant la section internationale Abibac ou britannique ne sont pas tenus de solliciter une demande de dérogation.

Les dates de dépôt des dossiers sont les suivantes :

- **Section Britannique** : Lundi 15 mars 2010
- **Section Abibac** : Vendredi 23 mars 2010

## HORAIRES EN CLASSE DE SECONDE

### Enseignements obligatoires

|                     |   |
|---------------------|---|
| Histoire géographie | 2 H 00 en langue française + 2 H en langue étrangère pour les élèves des « sections européennes » |
| LV1                 | 3 H 00 + 1 H par quinzaine assurée par un assistant langue étrangère                              |

### L'accompagnement personnalisé

A ces enseignements peuvent s'ajouter pour les élèves qui en auraient besoin des heures d'accompagnement personnalisé. Le Lycée Charles de De Gaulle a fait le choix de renforcer encore cet accompagnement personnalisé en ajoutant 1H supplémentaire aux horaires prévus.

### Les heures de « vie de classe »

Enfin 10 H de « Vie de classe » sont programmées annuellement pour permettre aux élèves de bénéficier du programme d'éducation à l'orientation, préparer les conseils de classe, réfléchir avec les délégués au Conseil de vie lycéenne, préparer des projets, résoudre des conflits internes, etc.

### Les horaires en langues

Le lycée Charles De Gaulle a fait le choix de mettre plus d'heures en langues et de diminuer les effectifs pour ces enseignements. Il dispose également de lecteurs et lectrices étrangers et organise avec des professeurs et des locuteurs natifs des stages d'anglais sur les vacances. Le récent laboratoire multimédia de 36 postes permet un enseignement dynamique des langues. Enfin les enseignements sont dispensés dans le Cadre Européen Commun de référence pour les langues (CECRL).



**"Excellence et Culture"**



**« Ambition et Réussite »**

25 avenue Général Touzet du Vigier – 21000 DIJON  
Tél 03 80 70 17 17 – Fax 03 80 70 11 91  
Mail [0211928g@ac-dijon.fr](mailto:0211928g@ac-dijon.fr)

Site : <http://www.lycee-europeencdg.eu>